

Les séquelles des accidents graves de sport en Côte d'Or

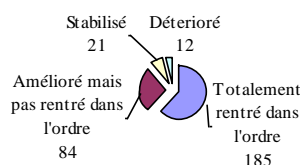
Bilan de l'enquête pour la période du 4 mars 2009 au 31 janvier 2010

Sur la période du 4 mars 2009 au 31 janvier 2010, 304 personnes (dont 120 adultes ayant une activité professionnelle) ont répondu au questionnaire sur les 331 personnes appelées, soit 92%. Parmi les 27 personnes non répondantes, 8 personnes ont refusé de participer, 9 personnes sont restées injoignables malgré nos recherches (changement de coordonnées) et 10 réponse par écrit sont attendues prochainement.

Etat de santé général un an après l'accident

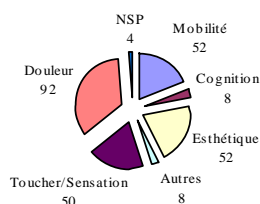
Un an après l'accident de sport, l'état de santé rapporté par les accidentés eux-mêmes :

- était rentré totalement dans l'ordre pour 60,8%,
- s'était amélioré mais n'était pas rentré dans l'ordre pour 27,6%,
- s'était stabilisé pour 6,9%,
- s'était détérioré pour 3,9%,
- n'était pas connu pour 0,6%.



141 accidentés ont déclaré présenter des séquelles (46,4%). Parmi eux, 92 ressentent encore des douleurs (65,2%). Les trois séquelles les plus citées étaient : la douleur, une atteinte esthétique et une altération du toucher/sensation.

Les séquelles un an après l'accident, n=141 (plusieurs réponses possibles)



Les personnes affirmant avoir une ou plusieurs séquelles estimaient, en majorité, que ces atteintes étaient modérées en ce qui concerne la cognition (62,5%) et la mobilité (40%). Elles considéraient que leur douleur (38,1%), leur atteinte esthétique (42,6%) et leur altération du toucher/sensation (43,7%) étaient plutôt mineures.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Cire Centre-Est au 03.80.41.99.09. ou par mail dr21-cire@sante.gouv.fr

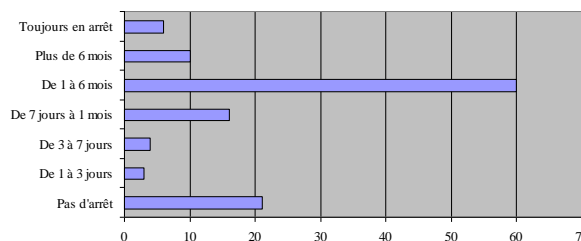
Parmi les 141 personnes présentant des séquelles, 41 (28%) ont déclaré que leurs séquelles les handicapait dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes ou leurs activités de loisir. Le handicap était :

- mineur (activités de loisir restreintes) pour 25 d'entre eux,
- modéré (absence d'activités de loisir) pour 13 d'entre eux,
- sérieux (besoin d'assistance dans les tâches quotidiennes) pour 3 d'entre eux.

Les conséquences : arrêt de travail des personnes avec une activité professionnelle, n=120

Parmi les 120 adultes ayant une activité professionnelle :

- 17,5% n'ont pas eu d'arrêt de travail (AT),
 - 5,8% ont eu un AT de 1 à 7 jours,
 - 13,3% ont eu un AT de 8 jours à un mois compris,
 - 50% ont eu un AT de 1 à 6 mois,
 - 8,3% ont eu un AT de plus de 6 mois.
- Pour 5% d'entre eux, l'arrêt de travail était toujours en cours.



Pour 71,7% d'entre eux, l'accident n'a pas perturbé leur activité professionnelle quand ils l'ont reprise. 8% ont connu des difficultés au niveau de leur emploi, 2% au niveau de leurs projets professionnels ou de leur évolution au sein de l'entreprise.